

**COMMISSION D'ÉQUIVALENCE POUR L'ACCÈS
AUX CONCOURS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES**

2, rue de Lobau
75196 PARIS Cedex 04
www.paris.fr
drh.ceacap@paris.fr

Nom :

Prénom :

DOSSIER DE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE
POUR L'ACCÈS AU CONCOURS SUR TITRES
D'INGÉNIEUR·E ET ARCHITECTE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES
SPÉCIALITÉ SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

Cadre réservé à la commission d'équivalence

Date d'arrivée :

N° de dossier CEACAP :

N° de dossier CEP :

FÉVRIER 2019

PRÉAMBULE

Vous envisagez de vous inscrire au concours sur titres d'ingénieur·e et architecte d'administrations parisiennes, spécialité systèmes d'information et numérique et vous ne possédez pas un diplôme exigé pour l'inscription à ce concours, à savoir un diplôme classé au moins au niveau I dans les domaines suivants : système d'information, informatique, automatique, électronique, numérique, robotique, cybersécurité, géomatique, systèmes et réseaux, multimédia, data science, génie logiciel.

La commission d'équivalence des diplômes requis pour l'accès aux concours des administrations parisiennes a été créée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié et l'arrêté du 19 juin 2007 modifié.

Elle permet à un·e candidat·e de faire valoir un autre diplôme et/ou une expérience professionnelle en lieu et place du diplôme initial exigé pour accéder à un concours.

 Cette demande d'équivalence ne dispense ni de l'inscription au concours visé pendant les dates réglementaires, ni du passage des épreuves du concours.

Quelles rubriques renseigner ?	Je souhaite faire valoir mon diplôme obtenu en France	Je souhaite faire valoir mon diplôme étranger	Je souhaite faire valoir mon expérience professionnelle	Je souhaite faire valoir mon diplôme obtenu en France ET mon expérience professionnelle	Je souhaite faire valoir mon diplôme étranger ET mon expérience professionnelle
Rubrique 1 : identification	X	X	X	X	X
Rubrique 2 : diplômes obtenus en France	X			X	
Rubrique 3 : diplômes obtenus à l'étranger		X			X
Rubrique 4 : votre expérience professionnelle			X	X	X

 Vous devez utiliser la page 6 « votre expérience professionnelle » autant de fois que nécessaire. Par exemple : 3 expériences = 3 x la page 6 renseignée.

Avant de déposer toute demande, n'oubliez pas de consulter la notice explicative, qui reprend en détail les cas d'équivalence.

Rappel quant à l'expérience professionnelle requise, non complétée par un diplôme :

Il faut justifier d'une activité professionnelle salariée ou non salariée :

• pendant une durée totale cumulée d'au moins 3 ans à temps plein,
et

• dans l'exercice d'une profession comparable par sa nature et son niveau à celle d'ingénieur·e des systèmes d'information et numérique.

SOMMAIRE :

1. Identification du·de la candidat·e	page 3
2. Diplômes obtenus en France	page 4
3. Diplômes obtenus à l'étranger	page 5
4. Votre expérience professionnelle	page 6
5. Liste des pièces à fournir	page 7

2. DIPLÔMES OBTENUS EN FRANCE

NB : n'indiquez que les diplômes ou titres de formation obtenus relevant **du domaine d'activité de la profession d'ingénieur-e des systèmes d'information et numérique** à savoir un diplôme classé au moins au niveau I dans les domaines suivants : système d'information, informatique, automatique, électronique, numérique, robotique, cybersécurité, géomatique, systèmes et réseaux, multimédia, data science, génie logiciel, **soit du domaine informatique**.

DIPLÔME PRÉPARÉ ET <u>OBTENU</u>	SPÉCIALITÉ ÉVENTUELLE	NIVEAU DE CERTIFICATION DU DIPLÔME *	AUTORITÉ OU ORGANISME AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME OU DISPENSÉ LA FORMATION	ANNÉE D'OBTENTION

* Exemples :

Diplôme	Ancienne certification	Nouvelle certification (au 10/01/2019)
BEP, CAP	niveau V	Niveau 3
Baccalauréat	niveau IV	Niveau 4
BTS, DUT	niveau III	Niveau 5
Licence, Maîtrise	niveau II	Niveau 6
DESS, Master, Doctorat	niveau I	Niveau 7 ou 8

Attention : tout diplôme présenté incomplet (sans relevé de notes et/ou justificatif du contenu des études...) pourra être écarté par la commission.

Se reporter à la page 7, rubrique ①, pour la liste des documents à fournir.

3. DIPLÔMES OBTENUS A L'ÉTRANGER

Mentionnez ci-dessous, par ordre chronologique, de la plus récente à la plus ancienne, les différentes formations diplômantes que vous avez suivies.

Les noms de diplômes et d'établissements devront être écrits en alphabet latin, en respectant l'intitulé de la langue d'origine.

NB : n'indiquez que les diplômes ou titres de formation relevant du **domaine d'activité de la profession d'ingénieur-e des systèmes d'information et numérique** à savoir un diplôme classé au moins au niveau I dans les domaines suivants : système d'information, informatique, automatique, électronique, numérique, robotique, cybersécurité, géomatique, systèmes et réseaux, multimédia, data science, génie logiciel, **soit du domaine informatique.**

DATES DE FORMATION (début et fin)	ÉTABLISSEMENT	NOM DU DIPLÔME PRÉPARÉ	DATE D'OBTENTION	PAYS DE DÉLIVRANCE

Attention : tout diplôme étranger présenté incomplet (sans traduction officielle, sans justificatif du contenu des études, sans attestation de comparabilité délivrée par l'ENIC-NARIC...) pourra faire l'objet d'un rejet par la commission pour défaut de pièces justificatives.

Se reporter à la page 7, rubrique ②, pour la liste des documents à fournir.

4. VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Rappel : seule est prise en compte l'expérience professionnelle comparable par sa nature et son niveau aux fonctions d'ingénieur·e des systèmes d'information et numérique dans les domaines suivants : système d'information, informatique, automatique, électronique, numérique, robotique, cybersécurité, géomatique, systèmes et réseaux, multimédia, data science, génie logiciel

Les périodes de stages ou de formation ne peuvent être prises en compte au titre de l'expérience professionnelle.

Répondez aux questions de la page 6 pour chaque expérience professionnelle.

Par exemple : 3 expériences = 3 x la page 6 renseignée.

Vous pouvez photocopier la page ou répondre sur papier libre en respectant la même présentation.

Joindre tout document attesté par l'employeur·euse décrivant la nature de vos fonctions pour chaque expérience professionnelle présentée.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE N° :.....	
Employeur·euse : (nom et adresse) travailleur·euse indépendant·e, autre (précisez)	Période d'exercice : Du..... Au..... <input type="checkbox"/> temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel Nombre d'heures par semaine :

1°) Décrivez succinctement la structure (le domaine d'activité).

2°) Précisez votre positionnement à l'intérieur de la structure (un organigramme peut être joint).

3°) Décrivez vos fonctions et les différents projets auxquels vous avez participé.

4°) Précisez les méthodes, outils et technologies utilisés.

5°) Si vous étiez encadrant·e, précisez votre positionnement, et vos fonctions exactes ainsi que le nombre et les missions de l'équipe.

5. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Conservez une copie de votre dossier car il ne vous sera pas restitué.

Pièces à fournir obligatoirement dans tous les cas :

- Copie de la pièce d'identité.
- Curriculum vitae à jour, partant de l'emploi le plus récent vers le plus ancien. Pour les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur, indiquer tous les diplômes à partir du baccalauréat.

① Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus en France :

- Copie des diplômes avec le contenu des programmes suivis et indications des choix si options, et copie des notes.
- Liste des travaux de recherche, d'études, publication, communications que vous avez effectués (le cas échéant).
- Attestations des stages effectués pour l'obtention du diplôme (le cas échéant).
- Intitulé, sommaire, introduction et conclusion des mémoires de licence et master.

② Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus à l'étranger :

- L'attestation de comparabilité délivrée par l'ENIC- NARIC (Centre français d'informations sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes obtenus à l'étranger - www.ciep.fr/enic-naricfr/ - Tél. : 01.45.07.63.21)

OU

- L'attestation de niveau d'études délivrée, jusqu'au 01/01/2008, par le rectorat de votre domicile).
- Photocopie de l'ensemble des diplômes présentés.
- Photocopie de la traduction officielle du ou des diplômes, effectuée par un·une traducteur·rice assermenté·e ou par les autorités officielles du pays d'origine.
- Photocopie des justificatifs de la durée officielle des études délivrée par l'établissement (relevés de notes, certificats de scolarité, plaquette de présentation du cursus ...).
- Photocopie de la traduction de ces justificatifs effectuée par un·une traducteur·rice assermenté·e ou par les autorités officielles du pays d'origine.

③ Vous demandez uniquement la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Certificats de travail ou copie des contrats de travail / ou état des services publics accomplis établi par l'employeur·euse.
- Fiche de poste détaillée, attestée et signée par l'employeur·euse précisant la nature des fonctions exercées.
- État horaire annuel de travail (récapitulatif annuel du nombre d'heures travaillées signé par l'employeur·euse) pour les emplois effectués à temps partiel ou de manière non continue (CDD, missions d'intérim).
- Organigramme de votre structure / société / service. Surlignez votre positionnement.
- Tout justificatif concernant une activité complémentaire en lien avec la spécialité envisagée (le cas échéant).

④ Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus en France et la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Tous les justificatifs indiqués en ① et en ③. N'oubliez pas la(les) fiche(s) de poste détaillée(s).

⑤ Vous demandez la reconnaissance de diplômes obtenus à l'étranger et la reconnaissance de votre expérience professionnelle :

- Tous les justificatifs indiqués en ② et en ③. N'oubliez pas la(les) fiche(s) de poste détaillée(s).

NB : dans tous les cas, vous pouvez joindre toutes autres pièces qui vous semblent utiles pour appuyer votre demande.